

Contrat pédagogique M2 IDS - CMC 2025/2026

Ce document vise à expliciter, de façon provisoire, les modalités de coopération qui seront en vigueur lors de l'année universitaire 2025/2026 au sein du M2 CMC. Les éléments déclinés ci-dessous visent à assurer une relation pédagogique harmonieuse entre les étudiant.e.s et les responsables pédagogiques sous la forme d'engagements réciproques. Ils pourront être revus au regard de l'expérience vécue.

Entre étudiant.e.s, nous nous engageons à...

- *S'entraider, en fonction des capacités de chacun.e*
- *Faire preuve d'écoute et de non jugement*
- *Respecter nos camarades et l'équipe pédagogique*
- *S'impliquer dans les travaux collectifs*
- *Prendre soin collectivement de la salle*

En tant qu'étudiant.e.s, nous attendons de l'équipe pédagogique qu'elle...

- *Fasse preuve d'écoute, de soutien, de respect et d'ouverture*
- *Partage son réseau et ses ressources*
- *Transmette les informations en temps et en heure et donne des consignes claires*
- *Donne des exemples concrets pour illustrer les cours, ou en tout cas essaie d'explicitier le contexte des problématiques exposées (notamment en lien avec les spécificités de l'IDS en France)*
- *Mette les supports de cours sur Coursus*
- *N'oublie pas les pauses*

En tant que responsables pédagogiques, nous attendons des étudiant.e.s:

- *une présence systématique et ponctuelle sur toutes les séquences pédagogiques lors des semaines de regroupement sauf arrêt maladie ou autorisation exceptionnelle d'absence demandée à l'équipe pédagogique au moins une semaine avant la date concernée*
- *Un dialogue constructif sur l'ensemble des cours et travaux ;*
- *une participation active aux travaux de groupe sur des bases d'équité dans la répartition de la charge de travail ;*
- *une régulation des tensions qui pourraient surgir à l'échelle d'un groupe ou de la promotion et à nous alerter rapidement si cette régulation ne suffit pas.*